

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 27/05/2015

Réception par le Prefet : 27/05/2015

Publication : 29/05/2015



Département
Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2015-5-11-3

Séance du vendredi 22 mai 2015

**COTISATIONS 2015 A LA MISSION OPERATIONNELLE TRANSFRONTALIERE
(MOT) POUR UN MONTANT DE 6 000 EUROS ET A L'INSTITUT CONFUCIUS
ALSACE POUR UN MONTANT DE 1 000 EUROS**

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DREXLER, FUCHS, MM. GRAPPE, HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSEES :

MMES DIETRICH, GROFF, ORLANDI

La Commission Permanente du Conseil Départemental,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération du Conseil Départemental n°CG-2015-3-1-4 du 2 avril 2015, relative aux délégations de compétences du Conseil Départemental à la Commission Permanente,

VU la délibération n°CG-2015-2-11-1 du 19 février 2015 relative au Budget Primitif 2015 – Action Transfrontalière, Européenne et Internationale,

VU le rapport du Président du Conseil Départemental

APRES EN AVOIR DELIBERE

➤ approuve le versement des cotisations 2015 aux structures suivantes :

- 6 000 euros à la Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT).
- 1 000 euros à l'Institut Confucius Alsace.

- autorise le prélèvement de 6 000 euros sur le programme F612, imputation 011-048-6281-2676-114 et 1 000 euros sur le programme F614, imputation 011-048-6281-2686-114 du budget départemental 2015.



Eric STRAUMANN

Adopté
voix contre
abstentions